

Qu'est-ce que l'imagerie médicale ?

Le terme générique d'imagerie médicale est utilisé pour les différents examens médicaux permettant de réaliser des **images** du corps. En milieu hospitalier, l'imagerie médicale est principalement utilisée en **radiologie** et en **médecine nucléaire**. Elle peut toutefois également servir lors d'interventions chirurgicales par exemple.

L'imagerie médicale est un outil très important de la médecine moderne. Les radiographies, les scanners, les IRM sont indispensables pour :

- poser le bon diagnostic,
- détecter ou suivre précocement certaines maladies,
- offrir une aide dans les interventions médicales,
- évaluer les traitements.

Certaines techniques d'imagerie médicale, comme les radiographies et les CT-scans, impliquent un risque d'irradiation. Ce risque est faible, mais il est important de recourir à ces examens s'ils sont nécessaires. Les bénéfices attendus (à savoir les informations qui ressortent de l'examen) doivent toujours peser plus lourd que le risque encouru.

Un examen qui ne présente aucun risque de rayonnement, comme l'échographie ou l'IRM, constitue parfois une alternative plus sûre. Il existe des recommandations qui peuvent aider le médecin à choisir le bon examen.

Une bonne utilisation de l'imagerie médicale est essentielle pour un bon diagnostic ou un bon suivi. Pour savoir si un examen d'imagerie médicale est nécessaire et quel examen convient le mieux à votre situation, discutez-en toujours avec votre médecin ou dentiste.

« Ai-je besoin de cet examen ? »
Parlez-en avec votre médecin ou dentiste



En savoir plus ? Surfez sur
www.pasderayonsansraisons.be
ou informez-vous auprès de votre
médecin généraliste, dentiste
ou spécialiste.



E.R.: Decoster Christiaan, Place Victor Horta 40 bte 10, 1060 Bruxelles.

LES IMAGES MÉDICALES NE SONT PAS DES PHOTOS DE VACANCES



Pas de rayons sans raisons

.be

Que sont les rayonnements ionisants ?

Les examens médicaux comme les radiographies et les CT-scans utilisent des « rayonnements ionisants ».

Les rayonnements ionisants connaissent de nombreuses **applications utiles**, mais une exposition excessive à ces rayonnements peut occasionner divers **dommages** à notre santé. Si le risque d'effets néfastes liés à un examen d'imagerie médicale est minime, nous devons néanmoins utiliser les rayonnements ionisants **avec prudence** et éviter les examens inutiles.

La sensibilité aux rayonnements ionisants est étroitement liée à l'âge de la personne exposée à ces rayonnements. **Plus on est jeune, plus on est sensible aux rayonnements.**

Chez les **femmes enceintes**, il faut éviter de pratiquer des examens au moyen de rayonnements ionisants, pour protéger au maximum l'enfant à naître. Les examens n'utilisant pas ces rayonnements, comme l'échographie et l'IRM, peuvent offrir une alternative dans ce cas.



Êtes-vous enceinte ?

Parlez-en avec votre médecin avant de passer un examen par rayonnements ionisants

Que puis-je faire ?

Le choix de la technique d'imagerie la plus adaptée n'est pas simple. Pour ce faire, votre médecin peut utiliser des recommandations pour l'usage correct de l'imagerie médicale. Vous pouvez aussi aider votre médecin en communiquant de manière appropriée.

Ces questions peuvent vous aider :

- Pourquoi ai-je besoin de tel examen ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de l'examen ?
- À quelle fréquence dois-je subir l'examen ?
- Existe-t-il des techniques similaires (voire meilleures) sans rayonnements ionisants ?
- Puis-je subir cet examen si je suis peut-être enceinte ?

Les enfants sont nettement plus sensibles aux rayonnements ionisants que les adultes. Le médecin prescripteur ou le dentiste en tiendra compte, mais une bonne communication est essentielle sur ce plan.

Les enfants sont plus sensibles aux rayonnements ionisants que les adultes.

Ils méritent une attention particulière !



Quelques conseils :

Les informations suivantes peuvent aider votre médecin ou dentiste à opérer le bon choix :

- Informez votre médecin ou dentiste si vous (ou votre enfant) avez récemment subi un examen d'imagerie médicale. Parfois, un nouvel examen n'est plus nécessaire.
- N'insistez pas si votre médecin ou dentiste est d'avis qu'un tel examen n'est pas nécessaire.
- Informez-les en cas de grossesse ou possibilité de grossesse. C'est important pour protéger l'enfant à naître.
- Demandez à votre médecin si un examen alternatif sans rayonnements ionisants (comme l'échographie ou l'IRM) est envisageable.